

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 31 mars 2023

Point sur la dengue à La Réunion

Du 6 au 19 mars 2023, **8 cas de dengue ont été enregistrés** (contre 7 cas la quinzaine précédente). Le nombre de cas reste à **un bas niveau**.

L'implication quotidienne de chacun pour appliquer les mesures de prévention reste essentielle pour freiner la propagation du virus : supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante chez soi, se protéger des moustiques (répulsifs, moustiquaires) et consulter immédiatement un médecin dès les premiers symptômes.

Situation de la dengue au 31 mars 2023

(Données Santé Publique France Réunion)

Sur la période concernée, les cas sont répartis dans 6 communes : Le Port, Saint-Paul, La Possession, Saint-Denis, Saint-Louis et Saint-André.

Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	
73 cas confirmés	24 passages aux ur- gences

après consolidation des données

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes qui peuvent constituer des gîtes à moustiques** : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plante...
- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)** ; et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue
- **Si vous êtes malade de la dengue :**
 - **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
 - **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**